

**Procès-verbal
Comité Syndical du 27 Septembre 2023**

L'An 2023, le 27 Septembre à 14 H 30, les membres du Comité Syndical élus par les conseils communautaires des EPCI membres se sont réunis au Pôle Tertiaire intercommunal, 43 rue Cambrésienne à Avesnes-sur-Helpe sous la présidence de M. Alain DELTOUR, dûment convoqué le 21 Septembre 2023.

Nombres de délégués en exercice : 33

Présents ou représentés : 25

Communauté de Communes	NOM - Prénom	Présent/ Représenté/ Absent/Excusé	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	DELTOUR Alain	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	JUSTICE Vincent	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	ERPHELIN Guy	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	SEGUIN Sébastien	R	Procuration à M. DELTOUR
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	COURET Vincent	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	LIBERT Jean-Pierre	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	RICHARD Alain	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	WATREMEZ Colette	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	VIN Jean-Marie	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	CATTELOT Anne-Laure	A	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	ROYAUX Claude	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	DEHEN Patrick	A	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	DUCANCHEZ Damien	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	ETEVE Daniel	P	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	HIRAUX Mickaël	P	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	SELLIER Valérie	R	Procuration à M. BURY
Communauté de Communes Sud-Avesnois	BURY Jean-Luc	P	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	BETTIGNIES Frédéric	A	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	BAUDRY Jean-François	R	Procuration à M. NAVARRE
Communauté de Communes Sud-Avesnois	NAVARRE Bernard	P	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	GARY Claude	A	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	DESMARCHELIER Viviane	A	

Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis	NOIRMAIN Augustine	R	Procuration à M. VILLAIN
Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis	VILLAIN Bruno	P	
Communauté de Communes du Pays de Mormal	MONIER Nathalie	P	
Communauté de Communes du Pays de Mormal	QUINZIN Dominique	P	
Communauté de Communes du Pays de Mormal	DUPIRE François	P	
Communauté de Communes du Pays de Mormal	ERLEM François	A	
Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre	MONNIER Jean-Pierre	A	
Communauté de Communes Thiérache du Centre	SERET Paul	P	
Communauté de Communes Thiérache du Centre	TELLIER Pierre-Marie	A	
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise	DUMON Patrick	P	
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise	DUFRENNE Jean-Louis	P	

Monsieur le Président commence par l'appel des délégués du SMAECEA.

Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du 05 Avril 2023.

- **Le rapport d'activité 2022**

M. PIERCHON donne lecture du rapport d'activité 2022 sur l'organisation, le fonctionnement et le bilan 2022 du SMAECEA.

A l'issue de cette présentation, plusieurs questions sont posées.

M. LIBERT demande qui a l'obligation de réaliser les opérations de faucardage, car il est devenu impossible de pêcher.

Il lui est répondu que c'est au riverain du cours d'eau, et qu'en cas de défaillance celui-ci le SMAECEA peut intervenir.

M. MATHURIN-DOLLO précise toutefois qu'il n'y a pas de problème de plantes invasives sur le linéaire de l'Helpe Mineure à Dompierre. Par conséquent, le SMAECEA n'a pas entrepris d'opérations de faucardage. Il ajoute qu'il y a effectivement énormément de nénuphars, rendant difficile la pêche sur le secteur de Dompierre. Mais grâce aux accords de réciprocité mis en place par la Fédération de Pêche du Nord, les titulaires d'une carte de pêche à Dompierre peuvent aller pêcher sur d'autres secteurs sans coût supplémentaire.

M. NAVARRE évoque la problématique provoquée par des communes de la CC Sud Avesnois qui ne font pas appel au piègeur du syndicat car elles n'adhèrent pas au SMAECEA. Il y aurait donc sur ces secteurs une recrudescence des espèces invasives animales. Il propose que l'on réfléchisse à mettre en place des moyens pour inciter la CCSA à adhérer pour l'intégralité de son territoire, car c'est l'intérêt collectif qui prévaut.

M. le Président dit qu'il y a effectivement un problème d'adhésion sur cette partie de territoire.

M. BURY remercie le personnel du SMAECEA pour leur travail et la qualité de rapport d'activité présenté.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité de l'année 2022.

- **Modification du tableau du personnel**

Le Président propose au Comité Syndical d'accepter les modifications suivantes du personnel :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Explications : Un agent de catégorie C, sur le grade d'adjoint technique, est éligible à un avancement au grade supérieur (adjoint technique principal de 2^{ème} classe). Considérant la manière de servir de cet agent, il est proposé au Comité Syndical de modifier le tableau des emplois permanents et d'autoriser le Président à nommer l'agent concerné sur ce grade.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'adopter les modifications ainsi proposées à compter du 01 Novembre 2023.

- **Passage à la nomenclature comptable M57**

Dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} Janvier 2024, M. PIERCHON donne lecture du Règlement Budgétaire et financier qui porte sur les règles relatives au budget, la gestion budgétaire pluriannuelle, l'exécution budgétaire, la clôture de l'exercice budgétaire, la gestion de la dette et la gestion du patrimoine et des risques.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'AUTORISER le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets du SMAECEA et d'appliquer la nomenclature M 57 à compter du 1er janvier 2024.
- D'APPROUVER le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.
- D'HABILITER le Président ou son représentant à suivre la bonne exécution de ce règlement.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Etat d'avancement des 3 DIG**

Monsieur Alain MATHURIN-DOLLO fait un point sur les trois DIG en cours de validation par les services de l'Etat.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.
